

Rapport annuel FSTS 2023

Le mot du président



L'année 2023 a été placée sous le signe du soixantième anniversaire de la Fondation suisse pour les traitements de surface. A cette occasion, le conseil de fondation s'est réuni fin novembre de l'année sous revue à Amlikon-Bissegg (TG) pour une séance à huis clos dans un cadre propice à la réflexion. Les nombreuses questions abordées ont concerné l'orientation future ainsi que les prestations de service importantes pour les associations responsables propres à assurer à la branche un avenir prospère. Walter Schönholzer, conseiller d'Etat du canton de Thurgovie nous a fait un grand honneur en présentant ses félicitations à la FSTS pour son 60e anniversaire et en lui transmettant les meilleurs vœux de tout le gouvernement de Thurgovie.

Les défis posés à la branche sont notamment la pénurie notable de main-d'œuvre qualifiée et les efforts que cela nécessite dans le domaine de la formation et de la formation continue. Mais les entreprises ont également à faire face aux réglementations et aux exigences environnementales. Il s'agit donc d'analyser les risques et d'intensifier le travail de relations publiques. Les entreprises réunies au sein de la Fondation suisse pour les traitements de surface FSTS jouent un rôle essentiel dans la vie du système économique : aucun véhicule, aucune montre, aucun smartphone ne fonctionne sans le concours de l'industrie du traitement de surface.

La situation dans le domaine de l'énergie exige toujours une attention particulière. Le Conseil fédéral a examiné mon interpellation sur des mesures en faveur des entreprises grandes consommatrices d'électricité dans le cadre de la concurrence internationale et y a répondu au cours de l'année sous revue. La FSTS reste attachée à un système économique libéral, et le scepticisme est de mise vis-à-vis des interventions sur le marché. Malgré cela, le sujet a suscité un débat intéressant au Conseil des Etats, et le Conseil fédéral a été chargé d'examiner des mesures portant sur les conditions-cadres propres à assurer la pérennité d'importantes industries métallurgiques en Suisse. En été 2024, les citoyens se prononceront sur la loi fédérale du 29 septembre 2023 relative à un approvisionnement en électricité sûr reposant sur des énergies renouvelables (modification de la loi sur l'énergie et de la loi sur l'approvisionnement en électricité), appelée « loi-cadre ». Je suis favorable à ces modifications législatives, car elles posent des jalons importants pour mettre notre approvisionnement énergétique sur de nouvelles bases, et pas seulement en matière d'énergies renouvelables.

Grâce aux importants travaux des commissions de la FSTS - la commission pour la formation professionnelle et la formation continue, la commission d'assurance qualité de la formation professionnelle supérieure, la commission sécurité au travail, la commission paritaire de l'environnement ainsi que la commission du groupe de travail REACh - des solutions en faveur des entreprises affiliées ont été trouvées et mises en œuvre avec succès avec les prestations de services proposées. Nous adressons nos remerciements à tous ceux qui ont œuvré pour le bien de la branche. Le travail de milice constitue le fondement de la FSTS et, avec le soutien du secrétariat, nous pouvons compter sur une organisation efficace.

La charte révisée lors de la réunion à huis clos constitue la base des travaux et activités futurs de la FSTS. Je souhaite aux entreprises de la branche une année 2024 couronné de succès, vous pouvez compter sur nous.

CE Jakob Stark, président de la FSTS, Buhwil

Conseil de fondation

Au cours de l'année sous revue, le Conseil de fondation de la FSTS s'est réuni à deux reprises sous la direction de son président, le conseiller aux Etats Jakob Stark. Le 26 avril 2023, la réunion a été précédée de la traditionnelle rencontre avec les présidents des commissions. Cette réunion commune traduit la bonne collaboration, ouverte et transparente. En outre, à l'occasion du 60e anniversaire de la FSTS, une réunion de réflexion a été organisée en automne, afin de discuter de thèmes fondamentaux tels l'orientation future de la FSTS, la structure organisationnelle et les lignes directrices.

L'analyse de la campagne de marketing www.wir-beschichten.ch, lancée en 2021, a montré peu de résultats tangibles après la suspension de la candidature active. Le conseil de fondation a donc discuté de solutions possibles au cours de l'année sous revue et mise actuellement davantage sur la coopération avec Yousty. Pratiquement tous les écoliers ont recours à cette plate-forme pour trouver des informations sur le choix d'un métier, et la présentation de nos profils professionnels est peu à peu mise à jour et modernisée.

Au cours de l'année sous revue, il a été décidé de constituer le groupe de travail « Centre CI 2030 », dont la mission est d'étudier la possibilité d'un deuxième site de CI en Suisse alémanique. ainsi que de procéder à une évaluation des CI quant à leur adéquation avec la pratique.

Départements et commissions

Commission pour la formation professionnelle et la formation continue CFP

Une cérémonie de fin d'apprentissage a pu avoir lieu à nouveau sur site. SWISSGALVANIC et la Fondation suisse pour les traitements de surface FSTS avaient invité tous les titulaires du Certificat fédéral de capacité CFC, leurs formateurs, leurs enseignants et leurs chefs experts à une cérémonie dans le canton de Soleure.

L'année dernière, la commission Formation initiale AFP et CFC, dirigée par Marcel Bürki, a de nouveau élaboré les documents pour la procédure de qualification (PQ). Plusieurs séances et de nombreuses heures de travail de tous les membres de la commission ont été nécessaires à cet effet. Les documents ont pu être remis au CSFO dans les délais requis.

Malheureusement, le nombre des apprenants ne s'est toujours pas amélioré et reste à un niveau peu élevé. Il est toutefois encourageant de constater qu'en Suisse alémanique, une grande partie des classes terminales AFP souhaitent à la rentrée commencer l'apprentissage CFC en première ou en deuxième année. Actuellement, 15 apprenants sont en formation AFP (12 D CH / 3 F CH) et 63 apprenants sont en formation CFC (35 D CH, 28 F CH).

Le groupe de travail Marketing des apprentis a pris différentes mesures, et a notamment présenté à nouveau la profession au salon de la formation de Suisse centrale (ZEBI). De plus, différentes mesures sont en cours de planification via les médias sociaux en collaboration avec Yousty et devraient être mises en œuvre en 2024.

En 2023, la commission **assurance qualité formation professionnelle supérieure CFS** a organisé à nouveau le cursus de formation pour l'examen professionnel 2024. Au cours des réunions de la commission, la qualité des modules de formation, de l'examen de fin de module et de l'examen professionnel a fait l'objet d'une évaluation, et des adaptations ont été apportées à l'enseignement et à la conception des examens. Lors de ses séances, la commission a poursuivi les consultations sur la qualité de la formation. Sur certains points, des améliorations ont été préconisées et mises en œuvre :

- élaboration de solutions types avec indication précise de la répartition des points en cas d'attribution de points partiels aux examens par modules
- meilleure adéquation des sujets d'examen avec l'enseignement effectivement dispensé selon les régions linguistiques
- révision de la grille d'évaluation pour le travail pluridisciplinaire TP I, présentation et entretien professionnel TP II

Trois candidats ayant commencé la formation avec retard n'ont pas encore validé le module 1 lors du cursus 2024. Pour cette raison, le module 1 sera à nouveau organisé en 2024. Les trois candidats passeront ensuite l'examen professionnel dans le cadre de l'examen de rattrapage EP 2024.

L'examen professionnel 2024 débute en janvier en Suisse alémanique et en avril en Suisse romande. Si tous les candidats réussissent l'examen professionnel, dix nouveaux électroplastiques avec brevet fédéral seront formés d'ici début 2025 au plus tard. Le lancement de la formation pour l'EP 2027 dépendra du nombre de candidats intéressés. Au moment de la rédaction de ce rapport, une seule personne par région linguistique avait manifesté son intérêt. Toutes les informations actuelles sur l'examen professionnel et les prochains modules prévus peuvent être consultés sur le nouveau site Internet de la FSTS : <https://sso-fsts.ch/de/formation/hoehere-berufsbildung>.

Commission pour la sécurité au travail

Concernant les activités relatives à la solution de branche 36, 2023 a été à nouveau une année plus normale. Les deux spécialistes de la sécurité au travail, Thomas Müller et Martin Baumann, se sont révélés être un enrichissement pour notre solution de branche.

Le cours pour PERCOS à Baden a eu lieu au printemps. Les réunions ERFA ont pu se dérouler dans le cadre habituel. La formation PERCOS et la journée ERFA en Suisse romande ont également eu lieu en novembre, cette fois encore à Yverdon.

En 2023, les activités de la CST ont été réglées comme d'habitude lors de deux réunions (en ligne). La solution de branche a malheureusement perdu à nouveau des membres en 2023. Mais contrairement aux autres années, deux nouveaux membres nous ont rejoints.

La formule consistant à présenter des thèmes prioritaires lors de la réunion ERFA continue de rencontrer un écho positif et les participants y trouvent une valeur ajoutée.

En 2023, 10 audits de sécurité au travail/visites d'entreprises ont eu lieu, ce qui répond exactement à notre objectif annuel.

Le budget est à nouveau positif. La prestation supplémentaire de formation aux substances dangereuses et les deux nouveaux spécialistes ST ne grèvent que modérément notre budget. En 2023, la nouvelle prestation de service de formation aux matières dangereuses a également été utilisée à diverses reprises et a reçu un feedback positif.

Davantage d'informations se trouvent sur <http://www.sso-fsts.ch/arbeitssicherheit/>.

La **Commission paritaire pour l'environnement CPE** a effectué de nombreux audits, ce qui a entraîné des coûts élevés pour Neosys AG. Ceux-ci doivent être mis à nouveau à l'ordre du jour et discutés. Comme les quantités de boues sont du même ordre de grandeur ces 3 dernières années et qu'elles ont diminué de plus de 30% depuis 2017/2018, il faut maintenant partir de cette base pour faire les calculs de coûts. La CPE a également tenu compte du fait

qu'il y a eu des changements de personnel dans les entreprises d'élimination des déchets et que les nouveaux collaborateurs ne maîtrisent pas le relevé des boues de sorte que ceux-ci ne sont pas corrects. Dans ce but, et à titre d'information, l'aide-mémoire « Schlammfünfliber » a été envoyé une nouvelle fois aux entreprises d'élimination avec le formulaire de relevé des boues.

La quantité définitive de boues pour 2023 est de 4073,85 t, soit environ 330 t de moins qu'en 2022. Les recettes brutes pour la FSTS s'élèvent donc à 21 212,90 fr. ce qui, par rapport aux 13 013,90 fr. pour les dépenses du secrétariat plus 16 539,75 fr. pour les audits prévus et les indemnités des membres de la commission représente une perte de 11 513,55 fr. Cinq audits de contrôle sont prévus pour 2024. Ils seront tous effectués selon les nouvelles directives et leur coût sera à nouveau élevé (11 110 francs).

L'introduction de la plate-forme eGov de la Confédération a été freinée pour des raisons de protection des données et il ne s'y passe pas grand-chose actuellement. Le Seco, respectivement les inspections cantonales du travail, mettent en place une nouvelle banque de données afin de pouvoir mieux réagir en cas d'accident. La CPE s'en inquiète et entend observer le développement dans ce domaine.

Le projet sur les micropolluants présents dans les eaux usées a été discuté par la CEP qui a décidé que c'était une question d'élimination qui relevait de la compétence de la CEP. Nous serons bientôt partie prenante de ce projet et donc impliqués. Il visera à répercuter les coûts du traitement des eaux usées communales selon le principe pollueur-payeur. Nous voulons, avec un groupe de travail, pouvoir collaborer et avoir notre mot à dire comme pour REACH. C'est pourquoi, afin de ne pas perdre de temps, j'ai constitué le groupe de travail "Micropolluants" dès le 12.02.2024. Les membres sont Roland Ratschiller (AFTS), Manfred Beck (AFTS), Herbert Hauser (eaux usées), Marc Vetterli (collecteur), Dieter Offenthaler (collecteur), Daniel Hochstrasser (CEP, galvanoplastie) et Alex Fossati (Swissgalvanic) comme président..

Lors de ses deux réunions du 21.03.2023 et du 15.11.2023, la commission a traité les points suivants :

- état d'avancement des audits
- plateforme de la charte sur Internet, mises à jour des listes, (site web)
- consultations et introduction du système eGov à la Confédération
- micropolluants (projet de l'asa)
- coûts et recettes de notre commission, révision de la procédure d'audit, évolution des quantités de boues ; fiche d'information "Schlammfünfliber".
- coûts, capacités de collecte des matériaux recyclés, augmentation des coûts d'élimination des déchets
- guide de l'asa sur l'état technique du traitement des eaux usées

Les coûts et la diminution des quantités de boues vont continuer à nous occuper en 2024. Il sera difficile d'obtenir un résultat positif de notre commission avec des quantités de boues aussi faibles et dans les conditions actuelles. Par ailleurs, la question des micropolluants sera probablement celle qui, désormais, occupera le plus notre commission. Toute cette activité a pour but de sortir de la ligne de mire de l'asa/de la Confédération, parce que les quantités de notre branche sont trop faibles par rapport à d'autres branches et que les coûts des analyses sont supérieurs aux recettes. Pour nos entreprises d'élimination, ce sujet restera probablement plus longtemps dominant, car elles éliminent nos déchets lourds (bains actifs concentrés) et sont confrontées à d'autres quantités de ces substances que nous autres galvaniseurs. Nous dépolluons en général exclusivement les eaux de rinçage et les lixiviats issus de la régénération du traitement des eaux de rinçage, qui sont naturellement peu concentrés. Pour la réduction des micropolluants, nous dépendons de nos fournisseurs et des entreprises spécialisées dans les eaux usées, c'est pourquoi une étroite collaboration est absolument nécessaire.

Davantage d'informations : <https://sso-fsts.ch/de/umwelt>.

La **commission groupe de travail REACh GTR** s'est réunie à deux reprises. Son activité s'est clairement concentrée sur le suivi de la situation relative aux composés de chrome VI dans l'UE. Le nombre de demandes d'autorisation pour le chrome (VI) est passé à 270, dont 130 ont reçu une réponse positive et une a été refusée. Parmi les autorisations accordées, 18 ont déjà expiré, 4 ont été retirées à la suite du Brexit et une a été déclarée illégitime par la justice. Sur les 28 nouvelles demandes, 27 demandes de trioxyde de chrome concernaient leur utilisation pour le chromage fonctionnel. Il est évident que ces demandes ont été déposées pour des processus spécifiques, en réaction à la décision de la CJCE. Par conséquent, les demandes génériques de trioxyde de chrome devront être rejetées. Le nombre de dérogations accordées en Suisse en vertu de l'alinéa 4, chiffre 2, annexe 1.17 de l'ORR-Chim est passé à neuf.

En raison de l'annulation des autorisations 0032-04 et -05 par la CJCE, les utilisateurs suisses doivent se préparer à une situation particulière. Il est encore possible de se servir de ces autorisations jusqu'à fin mars 2024. On ignore encore ce qui se passera ensuite - l'arrêt de la Cour oblige la Commission à prendre une nouvelle décision d'ici mars 2024.

Aucun changement n'a eu lieu en ce qui concerne les nouvelles inscriptions sur la liste des candidats de l'ECHA (Agence Européenne des Produits Chimiques AEPC) présentant un intérêt pour la branche. En automne, l'ECHA a lancé une procédure de consultation sur les composés polyfluorés (PFAS) afin de déterminer les conséquences d'une restriction ou d'une interdiction des PFAS. Il s'agissait également de faire le point sur les produits et les processus dans lesquels les PFAS sont utilisés. Avec une participation de plus de 5000 participants, cette action a été l'une des plus importantes de l'ECHA.

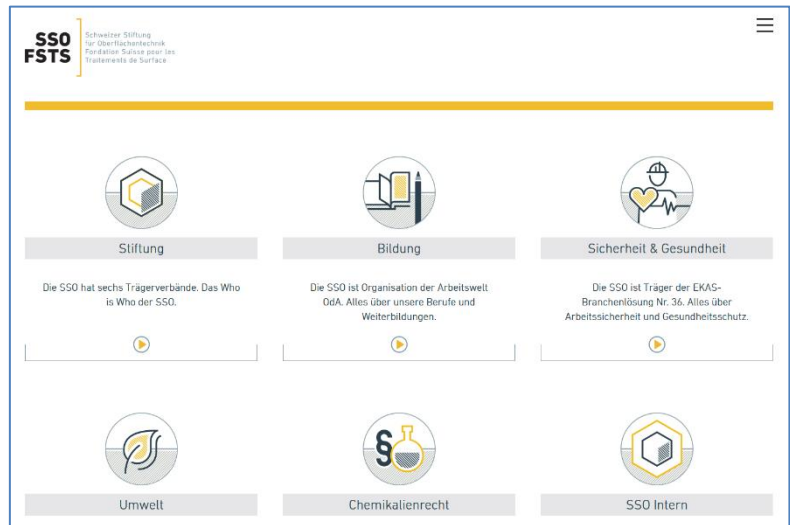
Le 29 août 2023, les membres de la commission GTR ont rencontré des représentants de l'OFEV, division Produits chimiques industriels, pour un échange de vues. Herbert Hauser (société Hauser & Walz) a présenté les résultats d'une étude portant sur les « alternatives au trioxyde de chrome dans les entreprises de galvanisation ». Celle-ci avait été réalisée en 2021 pour le compte de l'OFEV et a permis aux autorités de se forger une opinion. Outre la question du bore dans les eaux usées des entreprises de galvanisation et la future réglementation des PFAS, la clarification de l'ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim) avait été mise au premier plan. Ceci avec, en arrière-plan, la suppression de l'autorisation pour le trioxyde de chrome dans l'UE. Dans la perspective d'une adaptation prochaine de l'ORRChim en novembre 2023, la proposition de l'OFEV pour une précision de l'autorisation d'exception a été soumise au GTR.

Avec cette nouvelle réglementation, entrée en vigueur le 1er janvier 2024, les entreprises qui utilisent le chromage dur, le chromage décoratif et le chromage noir avec des composés du chrome VI continuent à bénéficier d'une dérogation. Pour tous les autres procédés, il faut soit se référer à une autorisation délivrée dans l'UE, soit faire une demande de dérogation suisse.

Davantage d'informations : www.sso-fsts.ch/reach-chemikalienrecht/.

Site web www.sso-fsts.ch

Le projet de refonte du site web de la FSTS a pu être définitivement mené à bien - à temps pour le 60e anniversaire de la FSTS - et son lancement a eu lieu en allemand et en français. Parallèlement, la FSTS poursuit la mise au point du profil professionnel sur les pages de yousty.ch ; des mesures de communication supplémentaires, notamment sur les canaux des médias sociaux, ont été mises en œuvre et progressivement étendues.



Finances

L'exercice se clôture par une perte de CHF 30'968.32. Bien que le déficit prévu pour 2023 ait été plus du double, le résultat de l'exercice 2023 révèle un problème structurel des finances de la FSTS. Certes, à la fin de l'année sous revue, la FSTS se trouve toujours dans une situation financière très solide et dispose, après comptabilisation de la perte au 31 décembre 2023, d'un capital propre d'environ 435'000 francs auquel s'ajoutent des provisions d'environ CHF 120'000. Néanmoins, le conseil de fondation devra tôt ou tard débattre du compte d'exploitation si la FSTS veut, dans dix ans, être financièrement aussi solide qu'aujourd'hui.

Objectifs/mesures 2024

- Mise en place d'un groupe de travail « Centre CI 2030 »
- Mise en œuvre de la nouvelle charte
- Adaptation de la structure organisationnelle
- Préparation de l'examen quinquennal du profil professionnel
- Organisation de la journée des formateurs professionnels
- Organisation de la réunion de la CSDPQ
- Communication active en interne et en externe
- Réorientation et institutionnalisation de la publicité pour la formation professionnelle initiale

Secrétariat

Le secrétaire général de la FSTS est Jürg Depierraz, Depierraz Saner AG, Seilerstrasse 22, case postale, 3001 Berne, tél. +41 31 310 20 12, fax +41 31 310 20 35, courriel : info@sso-fsts.ch. Cornelia Kläy est chargée de la comptabilité de la FSTS ; Nell Hügi est la personne à contacter pour les questions relatives à la FSTS au secrétariat.

Adresses Conseil de fondation (état : 1^{er} janvier 2024)

CE Jakob Stark	Président du conseil de fondation de la FSTS	Guggenbühl 11, 9215 Buhwil Tél.: +41 71 633 18 94 M: +41 79 746 44 26 E-mail: jakob.stark@parl.ch
Manfred Beck	Président AFTS	RIAG Oberflächentechnik AG, Murgstrasse 19 a, 9545 Wängi Tél.: +41 52 369 70 84 Fax: +41 52 639 70 79 E-mail: manfred.beck@riag.ch
Jonathan Donzé	Président AER	UNIVERSO S.A., Rue Louis-Joseph Chevrolet 43, 2300 La Chaux-de-Fonds Tél.: +41 32 911 91 91 E-mail: Jonathan2246@hotmail.com
Karim El Bahi	IGO	armasuisse, Guisanplatz 1, 3003 Bern Tél.: +41 79 236 28 39 E-mail: karim.elbahi@ar.admin.ch
Peter Galliker	Président ASA	Anox AG, Lindenmoosstrasse 11, 8910 Affoltern am Albis Tél.: +41 44 762 16 80 Fax: +41 44 762 16 89 E-mail: peter.galliker@anox-ag.ch
Philippe Gindraux	AER	Laboratoire Dubois SA, Rue Alexis-Marie-Piaget 50, 2301 La Chaux-de-Fonds Tél.: +41 32 967 80 00 E-mail: pgindraux@laboratoiredubois.ch
Rolf Huber	AFTS	Nolle AG, Werkstrasse 13, 8620 Wetzikon Tel.: +41 44 817 33 77 Fax: +41 44 817 34 31 E-mail: rolf.huber@nolle-ag.ch
Fredi Läubli	ASA	Eloxalwerk Züri-Oberland AG, Hofstrasse 93, 8860 Wetzikon Tél. +41 43 477 58 93 E-mail: fredi.laeubli@eloxal.ch
Salvatore Maranzano	SST	Rolex SA, Route de Jussy 15, 1225 Chêne-Bourg Tél. +41 79 931 90 73 E-mail: maranzano1983@gmail.com
Gino Pecoraro	SWISSGALVANIC	Galvanova AG / Blaser AG Malters, Werkstrasse 5, 6102 Malters Tél.: +41 41 260 35 35 E-mail: pecoraro@blasermalters.ch
Jürg Romann	Président de l'IGO	ElpoChem AG, Chriesbaumstrasse 4, 8604 Volketswil Tél.: +41 44 980 30 30 Fax: +41 44 980 41 81 E-mail: j.romann@elpochem.ch
Dr. Patrik Schmutz	Président SST	EMPA Dübendorf, Überlandstr. 129, 8600 Dübendorf Tél.: +41 44 823 48 45 Fax: +41 44 823 40 15 E-mail: patrik.schmutz@empa.ch
Christoph Stalder	Président de SWISSGALVANIC	Stalder AG, Breitschachenstrasse 53, 9032 Engelburg Tél.: +41 71 278 16 16 Fax: +41 71 278 16 19 E-mail: ch.stalder@stalderag.ch
Jürg Depierraz	Secrétaire général FSTS	Depierraz Saner AG, Seilerstrasse 22, Postfach, 3001 Bern Tél. : +41 31 310 20 12 Fax: +41 31 310 20 35 E-mail: info @sso-fsts.ch

Berne, avril 2024 JS/JD/BK